

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 23 MAI 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCACTION

Datée	du 17/05/24
Affichée	le 17/05/24

OBJET

**Avenant n ° 1 au marché de
Maîtrise d'œuvre pour la
reconstruction de la station
d'épuration et la réhabilitation
du réseau d'assainissement de
Glos la Ferrière, commune de la
Ferté en Ouche (400EH)**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 17 mai 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Nathalie LENÔTRE, François CARBONELL

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué au cycle de l'eau, rappelle aux membres du Bureau que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est accompagnée par le groupement Artelia/OSTINATO/EX ECO Environnement, comme maître d'œuvre, pour la reconstruction de la STEP (Station d'EPuration) de Glos la Ferrière.

Au moment de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux n'était pas connu. Seule une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage était établie pour un montant de 800 000,00 € HT dont 500 000,00 € pour la reconstruction de la STEP et 300 000,00 € pour la réhabilitation des réseaux existants. Avec un taux de rémunération à 6,59 % (7,24 % pour la reconstruction de la STEP et 5,50 % pour la réhabilitation des réseaux existants, la rémunération des autres éléments de la mission étant forfaitaire), le montant du marché de maîtrise d'œuvre était alors de 80 900,00 € HT.

A l'issue de la phase PRO (projet), il ressort que l'estimation des travaux de la STEP est de 1 021 293 € HT soit, par rapport à l'enveloppe financière prévisionnelle, une augmentation de 76 830,00 € HT pour la reconstruction de la STEP et une augmentation de 144 463 € HT pour la réhabilitation des réseaux.

Le bilan prévisionnel de l'opération au stade projet a été validé par la délibération du conseil communautaire n° 2024-04-18-117 du 18/04/2024.

Conformément à l'article 10.3 de l'acte d'engagement, il convient d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre par voie d'avenant sur la base de l'estimation des travaux établi au stade projet.

Le montant de l'avenant n°1 est le suivant :

MOE Partie « station d'épuration »	+ 5 562,50 €
MOE Partie « réhabilitation de réseau »	+ 7 945,50 €
Montant Avenant 1 HT	13 508,00 €

Le montant du marché après avenant n°1 est le suivant :

MOE Partie « station d'épuration »	41 762,50 €
MOE Partie « réhabilitation de réseau »	24 445,50 €
Total MOE HT	66 208,00€
MC 1 à 6	28 200,00 €
Total MOE + MC 1 à 6 HT	94 408,00 €
TVA au taux de 20 %	18 881,60 €
MONTANT TTC	113 289,60 €

- Vu la délibération n° 2021-10-21-176 du bureau communautaire en date du 21 octobre 2021 attribuant au groupement ARTELIA (mandataire)/OSTINATO/EX ECO Environnement la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière
- Vu la délibération n° 2024-04-18-117 du conseil communautaire en date du 18 avril 2024 approuvant, au stade projet, le bilan prévisionnel de la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière
- Considérant le montant prévisionnel des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement de Glos la Ferrière, commune de La Ferté en Ouche (400 EH) portant le marché à 94 408 € HT soit 113 289,60 € TTC

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant,

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le **28 MAI 2024**

Publié en ligne le

Certifié exécutoire **28 MAI 2024**

Le Président,
Jean SELLIER

